

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de septembre à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 20 septembre 2024, s'est rassemblé en Mairie de Chantilly, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VEPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Patrice MARCHAND, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Florence WILLI, Pierre-Yves BENGHOUIZI, Laurent AGOSTINI, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

Avaient donné pouvoir : Sylvie MASSOT à Thomas IRAÇABAL, José HENRIQUES à Jean-Claude LAFFITTE, Jacques FABRE à François DESHAYES, Leslie PICARD à Nathanaël ROSENFELD, Michel MANGOT à Daniel DRAY, Sophie LOURME à Corry NEAU.

Étaient absents/excusés : Xavier BOULLET, Christine COCHINARD, Christine KLOECKNER, Alexandre GOUJARD.

Secrétaire de séance : Nathanaël ROSENFELD.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	31	6	37	21

. * Nicolas MOULA et Thomas IRAÇABAL (avec pouvoir de Sylvie MASSOT) présents à partir du point 4.

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DEL 2024/68 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2024

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 3 juillet 2024.

DEL 2024/69 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Approuvé, à l'unanimité, la modification de la représentation de la commune de Mortefontaine au sein des commissions intercommunales *Environnement et transition écologique, Aménagement du territoire, Services aux usagers, Tourisme et attractivité territoriale, Communication et administration numérique et Travaux et Infrastructures*, et de leur composition en découlant.

DEL 2024/70 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE L'ADTO-SAO

Approuvé, à l'unanimité, le rapport établi sur l'activité de la société publique locale ADTO-SAO pour l'année 2023.

DEL 2024/71 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE 60) POUR L'ACHAT D'ENERGIES

A l'unanimité :

- **Décidé** de l'adhésion de la Communauté de communes au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SE60 pour l'acheminement et la fourniture en électricité des sites de type segments C1 à C4 (sites de puissance >36kVa) et services associés, et des sites de type segments C5 (sites de puissance <=36kVa) et services associés,
- **Approuvé** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, et **autorisé** sa signature par le Président,
- **Autorisé** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de commune.

DEL 2024/72 RÉPARTITION DU LIBRE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

A l'unanimité :

- **Décidé** d'appliquer la répartition dite libre du FPIC pour l'année 2024,
- **S'est prononcé** pour une prise en charge du FPIC à 100 % par la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne,
- **Approuvé** le caractère pluriannuel de la délibération.

DEL 2024/73 EAU POTABLE : ETUDE DE GESTION PATRIMONIALE, ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX POTABLES (PGSSE) AU NORD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Autorisé, à l'unanimité, le Président à signer le marché relatif à une étude de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, incluant l'élaboration de PGSSE, pour la partie nord de l'Aire Cantilienne, avec VERDI INGENIERIE CŒUR DE FRANCE, pour un montant total (comprenant les tranches ferme et optionnelle) de 377.200 € HT.

DEL 2024/74 AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ITINERAIRE CYCLABLE CHANTILLY-LAMORLAYE

Approuvé, à l'unanimité, la passation d'un avenant à la convention de financement relative à l'itinéraire cyclable Chantilly-Lamorlaye, conclue entre l'Etat, la Ville de Chantilly et la CCAC, et **autorisé** sa signature par le Président.

DEL 2024/75 PROJET DE VOIE VERTE ENTRE LA CHAPELLE EN SERVAL ET LA GARE DE SURVILLIERS-FOSSES : POINT D'AVANCEMENT

Pris acte de l'état d'avancement du projet de voie verte entre La Chapelle-en-Serval et Survilliers-Fosses.

DEL 2024/76 POINT D'INFORMATION SUR LES PROJETS DE CREATION D'UNE CRECHE A VINEUIL-SAINT-FIRMIN ET DE DEMENAGEMENT DE LA MICRO-CRECHE DE PLAILLY

Pris acte de l'état d'avancement des projets de création d'une crèche à Vineuil-Saint-Firmin, d'une part, et de déménagement de la micro-crèche de Plailly dans de nouveaux locaux, d'autre part.

DEL 2024/77 POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX D'OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET D'EAU D'AQUALIS

Pris acte du point d'information relatif aux travaux d'optimisation des consommations énergétiques de la piscine AQUALIS.

DEL 2024/78 CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE MORTEFONTAINE ET LA CCAC POUR LE DEPLOIEMENT DE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES DE VIDEOPROTECTION

Approuvé, à l'unanimité, la mise en place d'un fonds de concours de 3.099,74 € à verser par la commune de Mortefontaine à la CCAC pour le déploiement de deux nouvelles caméras de vidéoprotection, dans le cadre d'une convention, et **autorisé** le Président à signer ladite convention pour le compte de la CCAC.

DEL 2024/79 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCI DE L'OISE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU COMMERCE ET DES SERVICES DE PROXIMITE DU TERRITOIRE

Approuvé, à l'unanimité, le renouvellement du partenariat avec la CCI de l'Oise pour l'accompagnement des entreprises du commerce et des services de proximité du territoire, dans le cadre d'une convention, **autorisé** le Président à signer ladite convention pour le compte de la CCAC, et **approuvé** la mobilisation d'un budget de 14 025 € par an, sur 3 années, pour la mise en œuvre de cette mise à disposition.

* * * * *

La séance est levée à 21h20.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 27/09/2024



Le Président,

François DESHAYES